

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

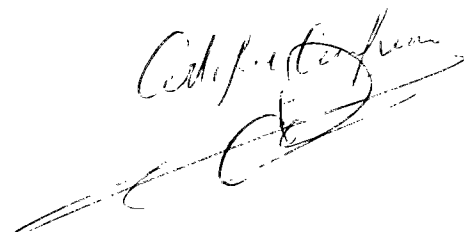
Numéro de gestion : 2013 B 00591

Numéro SIREN : 794 606 483

Nom ou dénomination : AAD28

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007568

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. J. J. J. J. J.', is written over a horizontal line.

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	7 300		7 300	5,46	7 300	7,37
Immobilisations corporelles	156 056	97 358	58 698	43,90	32 762	33,08
Immobilisations financières	3 782		3 782	2,83	3 782	3,82
ACTIF IMMOBILISÉ	167 139	97 358	69 781	52,19	43 844	44,27
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	25 850		25 850	19,33	24 330	24,56
Autres créances	38 086		38 086	28,48	16 713	16,87
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités					14 160	14,30
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	63 935		63 935	47,81	55 203	55,73
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	231 074	97 358	133 716	100,00	99 047	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 4 700)	17 300	12,94	12 000	12,12
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 200	0,90	1 000	1,01
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	3 081	2,30	1 612	1,63
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	21 581	16,14	14 612	14,75
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	13 964	10,44	16 010	16,16
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	28 494	21,31	1 146	1,16
Autres dettes	69 677	52,11	67 279	67,93
Produits constatés d'avance				
DETTES	112 135	83,86	84 435	85,25
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	133 716	100,00	99 047	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services			189 807	100,00	183 721	100,00	6 086	3,31
Chiffres d'Affaires Nets			189 807	100,00	183 721	100,00	6 086	3,31
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues			900	0,47			900	N/S
Autres produits			7 663	4,04	14 360	7,82	-6 697	-46,63
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			198 370	104,51	198 080	107,82	290	0,15
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			95 595	50,36	100 440	54,67	-4 845	-4,81
Impôts, taxes et versements assimilés			1 610	0,85	1 077	0,59	533	49,49
Rémunérations du personnel			62 096	32,72	56 883	30,96	5 213	9,16
Charges sociales			4 784	2,52	13 840	7,53	-9 056	-65,42
Dotations aux amortissements			30 064	15,84	17 924	9,76	12 140	67,73
Dotations aux provisions								
Autres charges			301	0,16	1 042	0,57	-741	-71,10
Total des charges d'exploitation			194 449	102,45	191 206	104,07	3 243	1,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 921	2,07	6 874	3,74	-2 953	-42,95
Produits financiers					1	0,00	-1	-100,00
Produits exceptionnels								
Charges financières					3 458	1,88	-3 458	-100,00
Charges exceptionnelles			840	0,44	1 805	0,98	-965	-53,45
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			3 081	1,62	1 612	0,88	1 469	91,13
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices								
Total des Produits			198 370	104,51	198 082	107,82	288	0,15
Total des Charges			195 289	102,89	196 470	106,94	-1 181	-0,59
RÉSULTAT NET			3 081	1,62	1 612	0,88	1 469	91,13
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier			5 973	3,15	11 458	6,24	-5 485	-47,86
Dont Crédit-bail immobilier								

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 12/07/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 133 715,74 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 081,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/07/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 12/07/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 159 839 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	100 056	56 000		156 056
Immobilisations financières	3 782			3 782
TOTAL	103 839	56 000		159 839

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 97 358 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	67 294	30 064		97 358
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	67 294	30 064		97 358

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	155 474	96 962	58 512	de 3 à 5 ans
Materiel de bureau et informatique	583	396	187	3 ans
TOTAL	156 056	97 358	58 698	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 67 617 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 682		
Actif circulant & charges d'avance	63 935	63 935	
TOTAL	67 617	63 935	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 25 000 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	25 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	25 000

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 12/07/2023

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 17 300 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 112 135 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	13 964			
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	28 494			
Dettes fiscales & sociales	69 677			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	112 135			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 5 656 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	5 656
Autres dettes	
TOTAL	5 656

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 12/07/2023

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 189 807 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	189 807	100,00 %
TOTAL	189 807	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 12/07/2023

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 25 000 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	25 000
Clients factures a etablir(418100)	25 000
TOTAL	25 000

8.2 - Charges à payer = 5 656 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	5 656
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	2 417
Charges sociales sur congés payés(438200)	210
Autres charges a payer(438600)	3 030
TOTAL	5 656

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

Edité le 12/07/2023

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
<i>a) Capital social</i>					
<i>b) Nombre d'actions émises</i>					
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>					
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>					
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>					
<i>g) Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
<i>a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
<i>a) Nombre de salariés</i>					
<i>b) Montant de la masse salariale</i>					
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. - Filiales non reprises en A: a) Françaisesb) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaisesb) Etrangères										

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 12/07/2023

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ACTIF AUDIT EXPERTISE COMPTABLE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AAD 28,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	133 716
Chiffre d'affaires hors taxes	189 807
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	3 081

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ACTIF AUDIT EXPERTISE COMPTABLE
Fait à LE KREMLIN-BICETRE le 12/07/2023

AAD 28

E.U.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social :

55 Rue Gabriel Péri
28000 Chartres

R.C.S : 794 606 483

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2023

Au siège social,
Le 30/06/2023,
À 16 heures

Monsieur Abderraouf CHANDOUL, détenant 1000 parts sociales,
Associé unique de la société AAD 28, société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Abderraouf CHANDOUL, préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 3 081,01 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 3 081,01** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 081,01** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **3 081,01** Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Abderraouf CHANDOUL

AAD 28

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000,00 Euros

Siège social :
55 Rue Gabriel Péri
28000 Chartres

R.C.S : 794 606 483

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2023 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **3 081,01** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 081,01** Euros, de la façon suivante :

- **Au report à nouveau pour un montant de 3 080,01 Euros**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **3 081,01** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 081,01** Euros, de la façon suivante :

- **Au report à nouveau pour un montant de 3 080,01 Euro**

Pour copie certifiée conforme

La gérance

